



La Commission locale des monts d'Arrée a 10 ans

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



Qu'est-ce que la Commission locale d'information des monts d'Arrée ?

La loi « Transparence et sécurité en matière nucléaire » (TSN) du 13 juillet 2006 et le décret du 22 mars 2008 ont mis en place les commissions locales d'information (CLI) auprès de chaque installation nucléaire. La CLI des monts d'Arrée a été créée par arrêté du Président du Conseil général le 29 décembre 2008.

La CLI des monts d'Arrée a une mission générale de suivi, d'information et de concertation s'exerçant sur les domaines de la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact des activités nucléaires.

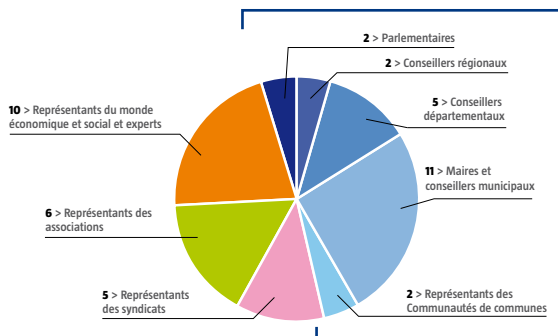
L'objectif est de mieux connaître les impacts des activités sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Pour l'exercice de ses missions, la CLI peut faire réaliser des expertises et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement.

La CLI doit compter au moins 50 % d'élus. Sur ses 43 membres on compte donc **22 élus**. Les autres collègues représentent, chacun, au moins 10 % des membres



Composition de la CLI



Collège des **22 élus**

Connaître la centrale nucléaire des monts d'Arrée

La centrale nucléaire des monts d'Arrée était une centrale expérimentale de la filière Eau Lourde. La construction a commencé en 1962 et s'est terminée en 1967. Sa puissance était de 70 MW (une tranche nucléaire actuelle : 700 à 1300 MW).

L'exploitation a duré de 1967 à 1985 : la partie nucléaire était exploitée par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la partie liée à la production d'électricité par EDF.

Depuis 1985, la centrale est définitivement arrêtée et le processus de déconstruction est en cours. Depuis 2000, l'ensemble de l'installation nucléaire a été rétrocédée à EDF qui en assure le démantèlement.

Les opérations de cessation définitive d'exploitation et de mise à l'arrêt définitif ont débuté en 1985. Ces opérations se sont étalées jusqu'en 1992. Elles ont commencé par l'évacuation de tous les combustibles irradiés et la vidange des circuits.

Les opérations de démantèlement ont débuté en 1996 et se sont arrêtées 2007 avec l'annulation du décret d'autorisation n° 2006-147 du 12 février 2006. En 2011, un décret de démantèlement partiel a été publié autorisant EDF à procéder à certains travaux. Le contrôle est assuré par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les opérations autorisées par le décret en vigueur sont : le traitement du chenal de rejet, le démantèlement des échangeurs de chaleur situés dans l'enceinte réacteur et le démantèlement de la station de traitement des effluents. L'exploitant a déposé en juillet 2018, une demande de démantèlement complet pour le futur chantier final du réacteur.

La fin du démantèlement de la centrale est envisagée à l'horizon 2040 pour un décret d'autorisation obtenu en 2021.

LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES MONTS D'ARRÉE A 10 ANS

2008...

...2018



44 membres

Membres associés

Services de l'État
Exploitant
ANCLI
ASN - IRSN
ACRO



85 réunions de travail
1 réunion publique/an
plus de 300 participants depuis 2015

LES ACTIONS DE LA CLI

Chenal
rejet

Échangeurs
chaleur

Station
traitement
des effluents

Suivi de chantier

Avis techniques

Rencontres
nationales

3 VOYAGES D'ÉTUDE ou VISITE DE SITES NUCLÉAIRES



Centrale nucléaire
de Chinon



1 sous-marin nucléaire



les centres de stockage
des déchets nucléaires
de l'ANDRA dans l'Aube

LES MOYENS D'INFORMATION



4 900 heures
consacrées à l'animation
par les agents du Département



555 vues
des pages CLI
sur Finistere.fr
(+3,8% en un an)
350 visiteurs uniques
(+6,38% en un an)

4 pages internet
une adresse mail
spécifique

1 lettre
d'information/an

Des FAQ...

des réunions
publiques
participatives

Des cafés
Environnement

Des communiqués
aux communes
après chaque
réunion de la CLI

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

Tél. 02 98 76 21 60

Courriel : cli-monts-arree@finistere.fr

finistere.fr
cli-monts-arree